



Description de la certification professionnelle CAP Métiers de la coiffure

Code de la fiche RNCP : **RNCP39266** (remplace RNCP34670) consultable sur www.francecompetences.fr

Niveau de qualification : Niveau 3

Code NSF : 336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode : 42050 : Coiffure

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2029

Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance NOR : MENE1916521A ; Parution au JO/BO : 03/07/2019

Objectifs de la formation CAP Métiers de la Coiffure MC

Être capable de réaliser des prestations de coiffure :

Elaborer un diagnostic ;

Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire ; (*) (exécuter sans concevoir)

Réaliser des techniques de base de coiffure : Coupe femme, homme ; Couleur : coloration (*) et effets de couleur (*) ; Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable (*) par enroulage, coiffage)

Être capable de développer la relation clientèle et participer à l'activité de l'entreprise :

Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous

Conseiller et vendre des services, des matériels, des produits capillaires

Contribuer à l'activité de l'entreprise

Public concerné par la formation CAP Métiers de la Coiffure en formation continue

Formation accessible à tout public de plus de 17 ans quel que soit le parcours scolaire initial.

Prérequis, aptitudes et compétences pour accéder à la formation CAP MC en formation continue

Bonne maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit. Être capable de comprendre des consignes, les mettre en œuvre et mémoriser des cours théoriques.

Procédures d'admission pour accéder à la formation CAP MC en formation continue

Pour accéder à la formation, vous devez au préalable nous rencontrer, sur rendez-vous, pour un entretien de motivation, muni d'un CV et d'une lettre de motivation présentant votre projet professionnel.

Délai d'accès à la formation CAP Métiers de la Coiffure MC en formation continue

La formation débute au mois de septembre. Il est toutefois possible de s'inscrire jusqu'à mi-novembre (selon les places disponibles). Dans le cas d'une demande de financement à un organisme, le délai de réponse est de plusieurs semaines, parfois quelques mois. Dans le cas d'un financement privé, l'entrée en formation peut-être immédiatement consécutive aux formalités d'inscription.

Effectifs apprenants par session

Minimum 6 apprenants, maximum 20.

Modalité d'enseignement

Formation entièrement en présentiel.

Modalités et moyens pédagogiques

Cours théoriques, ateliers de pratique professionnelle, études de cas. Les cours sont dispensés à l'aide de moyens pédagogiques performants. Les formateurs commentent des schémas en couleur, des tableaux clairs et lisibles, des vidéos, facilitant ainsi la compréhension et la mémorisation des informations.

Moyens d'encadrement pédagogique

Formateurs diplômés et expérimentés dans leurs domaines respectifs. Voir organigramme sur le site du CNAT.

Moyens techniques et pédagogiques

4 salles de classe : équipement multimédia (vidéo projecteur, ordinateur, connexion internet).

Salon de coiffure pédagogique équipé de 18 postes de travail, 8 postes pour la clientèle, 4 lave-têtes, tablettes de service, casque infrarouge Climazon Wella, vitrines de vente, documentation.

Mise en application sur modèles sélectionnés par l'école.

Modalités d'évaluation au cours de la formation

Evaluations régulières tout au long de la formation, pour valider l'atteinte des objectifs pédagogiques, lors d'évaluations écrites, orales et pratiques notées ou simplement évaluées. Édition de deux bulletins semestriels.

Organisme de formation CNAT - Centre National des Arts Techniques

5, bd Marcel Paul – 13500 MARTIGUES – Tél : 04 42 42 12 48 – Email : ecole.cnat@gmail.com – Site : www.ecole-cnat.fr
Déclaration d'activité n°93130986313 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) auprès de la préfecture de la région PACA
N° UAI : 0133404E – N° SIRET : 433 216 520 0018 – Assurance RC Pro AXA n°4998617404



Nous organisons au minimum 2 mises en situation d'examen pour vous préparer et vous entraîner aux épreuves ponctuelles finales.

Modalités d'individualisation et de suivi au cours de la formation

- Positionnement en amont de l'entrée en formation.
- Entretiens et remédiations avec les formateurs et le référent pédagogique.
- Feuilles de présence.
- Questionnaires de satisfaction de rentrée, en cours, et de fin de formation.

Validation en fin de formation

Inscription par le CNAT et présentation obligatoire des épreuves de l'examen officiel du CAP MC, organisé par le ministère de l'Éducation Nationale, au cours des mois de mai et juin. Délivrance par le certificateur du relevé de notes, et en cas de succès, du diplôme officiel du CAP MC. En outre, le CNAT remet un questionnaire de satisfaction et un certificat de réalisation de la formation mentionnant le nombre d'heures de formation suivies.

Débouchés et perspectives d'évolution

A l'issue de la formation, les candidats qui auront validé leur diplôme du CAP MC (niveau 3) pourront :

- Poursuivre leurs études :**
 - Brevet Professionnel Coiffure (BP = niveau 4)
 - Bac Pro Métiers de la Coiffure (BAC PRO = niveau 4)
- Travailler :**
 - Être salarié, coiffeur, coiffeuse, dans un salon de coiffure
 - Créer son entreprise de coiffeur à domicile (=en clientèle)

Dispenses et passerelles possibles

- > Vous êtes déjà **titulaire d'un diplôme** de niveau 3 minimum (CAP – BEP) ?
Alors au cours de votre formation comme à l'examen du CAP, vous êtes dispensé de certaines matières et épreuves d'enseignement général : voir tableau des dispenses en page 6.
- > Vous êtes déjà **titulaire d'un ou plusieurs blocs de compétences du CAP MC**
Alors vous pouvez préparer uniquement les blocs de compétences manquants pour l'obtention du diplôme.
- > Vous êtes déjà **titulaire d'un ou plusieurs blocs de compétences d'un autre CAP** (valable pour les blocs d'enseignement général)
Alors vous pouvez préparer uniquement les blocs de compétences manquants pour l'obtention du diplôme.

Modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.
(...) Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.
Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences (note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou validation des acquis de l'expérience) peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Lieu et horaires de la formation

La formation se déroule au CNAT, 5 boulevard Marcel Paul – 13500 MARTIGUES
De 08h45 à 12h00 et de 13h15 à 16h30 ou 17h30 pour les cours dans l'organisme, selon un emploi du temps du lundi au vendredi. Jour et horaires selon l'entreprise d'accueil, pour les périodes de formation en entreprise.

Accessibilité de la formation

Les candidats à la formation qui se trouvent en situation d'handicap peuvent accéder à la formation sous réserve que l'on puisse adapter la formation à leur handicap, nous contacter au préalable.
Les locaux du CNAT sont accessibles aux personnes en situation d'handicap.

Tarifs de la formation et frais de matériel professionnel en formation continue

Sur devis personnalisé après entretien et positionnement.

Dates et durée de la formation en formation continue

Durée totale maximale : 1020h dont 420 heures en entreprise (PFMP) et 600 heures en centre de formation.

Dates : de début septembre N à fin juin N+1 pour une formation sur 1 an.

La durée et les dates de la formation sont indicatives et seront précisées en fonction de votre positionnement.

Contact Monsieur ARNAUD, Directeur, au 04 42 42 12 48 (répondeur) ou par mail ecole.cnat@gmail.com



Programme de la formation CAP Métiers de la Coiffure

Conforme au référentiel de la certification professionnelle CAP Métiers de la Coiffure, Fiche RNCP n°39266.

Unités professionnelles

☞ **RNCP39266BC01 – Bloc de compétences n°1 _ Unité professionnelle UP1**

Réaliser des prestations de coiffure

C1.1 Élaborer un diagnostic : Réaliser et Formaliser un diagnostic.

S1.1.1 Biologie appliquée : Peau et cuir chevelu ; productions et annexes cutanées ; film cutané de surface et flore ; anomalies du cuir chevelu ; caractéristiques du cheveu

S1.1.2 Technologie : Fiche diagnostic.

C1.2 Mettre en œuvre d'une technique d'hygiène et de soin capillaire : Réaliser shampoing, un soin capillaire.

S1.1.2 Technologie : Techniques d'hygiène et de soin capillaire ; Produits cosmétiques ; Produits d'hygiène et de soins capillaires : les shampoings et les soins : simple, spécifique, traitant, technique ; Appareil casque à vapeur d'ozone

S1.2.2 Hygiène en milieu professionnel : Protection du client ; bio contaminations et prévention ; Mesures d'hygiène du linge, des équipements, des espaces de travail.

S1.2.3 Santé et sécurité au travail : Risques liés à l'activité physique

C1.3 Réaliser des techniques de base de coiffure

C1.3.1 Réaliser des techniques de coupe : Réaliser une coupe femme, coupe homme : couper, dégrader, effiler, finitions.

S1.3.1.1 Biologie appliquée : Anatomie, morphologie de la tête ; cheveu : structure, cycles pilaires, anomalies de la forme et de la croissance

S1.3.1.2 Technologie : Principes généraux de la coupe féminine ou masculine : types de coupes, procédures, techniques de coupe ; outils de coupe : ciseaux, rasoirs, tondeuses.

S1.3.1.3 Santé et sécurité au travail : Risques liés à l'activité physique ; risques de coupures

C1.3.2 Réaliser des techniques de couleur : une coloration ; un effet de couleur (exécuter sans concevoir)

S1.3.2.1 Biologie appliquée : couleur naturelle du cheveu ; anomalie du cheveu : couleur

S1.3.2.2 Technologie : Colorimétrie ; produits colorants ; produits éclaircissants ; techniques d'application ; techniques préparatoires ; matériels : activateurs et accessoires.

S1.3.2.3 Santé et sécurité au travail : Risque chimique ; risque lié à l'activité physique.

C1.3.3 Réaliser des techniques de forme et de coiffage : Réaliser une mise en forme temporaire : aux doigts, brushing, mise en plis sur rouleaux, aux fers ; réaliser une mise en forme durable par enroulage, en méthode indirecte (exécuter sans concevoir) ; réaliser un coiffage : orienter les mèches, lisser, créper, tresser.

S1.3.3.1 Technologie : techniques de modification temporaire des cheveux ; techniques de coiffage ; outils et appareils de mise en forme temporaire et de coiffage : brosses, peignes, accessoires, séchoirs, fer ; produits de mise en forme temporaire et de coiffage : de construction, de finition ; technique de modification durable des cheveux ; principe d'action des produits de modification durable ;

S1.3.3.2 Santé et sécurité au travail : Risque électrique ; risque de brûlure ; risque lié aux bruits inhérents à l'activité du salon

S1 Environnement professionnel : espaces d'un salon de coiffure ; confort des lieux de travail ; gestes professionnels en faveur du développement durable ; gestes de secours.

☞ **RNCP39266BC02 – Bloc de compétences n°2 _ Unité professionnelle UP2**

Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

C2.1 Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous : Créer la relation client ; recueillir les attentes du (de la) client(e) ; prendre un rendez-vous ; actualiser le fichier clientèle

C2.2 Conseiller et vendre des services, des matériels, des produits capillaires : Formuler le conseil ; réaliser la vente ; réaliser l'encaissement

S2.1 et S2.2 Savoirs associés : Comportement professionnel ; techniques de communication ; prise de rendez-vous ; fichiers clientèle ; matériels au service de la communication et de la vente ; différentes étapes de l'acte de vente ; fidélisation de la clientèle ; vente additionnelle ; encaissement.

C2.3 Contribuer à l'activité de l'entreprise : Exercer son activité au sein de l'entreprise ; s'informer sur les conditions d'exercice de son activité professionnelle ; s'intégrer dans une équipe ; contribuer à la veille



documentaire (collections et tendances, espaces de travail, matériels et produits) ; valoriser des produits et matériels dans différents espaces ; participer à la gestion des stocks.

S2.3 Savoirs associés : Accès à la profession de coiffeur ; aspects législatifs liés au salarié ; fiche poste ; document unique ; aspects réglementaires concernant la sécurité dans l'entreprise ; communication média et hors média ; information sur les prix pour les produits et les prestations de services ; connaissance commerciale des produits de coiffure ; marque et gammes, conditionnements ; identification des services proposés ; espaces de présentation ; publicité et information sur le lieu de vente ; gestion des stocks.

Module d'aide à la recherche de stage / d'emploi : constitution d'un CV, d'une lettre de motivation ; Préparation à l'entretien d'embauche ; Particularités du secteur de la coiffure

👉 **Périodes de formation en milieu professionnel**

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles (hors salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile) accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle Métiers de la Coiffure.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines de 35 heures.

Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève ou le stagiaire de formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur.

Pendant les PFMP, l'élève ou le stagiaire de formation continue, conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel et développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles et aux diverses demandes de la clientèle ;
- s'approprier l'accueil, la prise en charge de la clientèle, la vente-conseil ;
- acquérir rapidité et dextérité gestuelle lors de la mise en œuvre de techniques de coiffure ;
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités.



Unités d'enseignement général

Programmes Education Nationale BO n°5 du 11.04.2019

☞ **RNCP39030BC04 – Bloc de compétences n° 4 – Unité générale UG1**

Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique

Français :

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle

Histoire - Géographie et Enseignement Moral et Civique

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés
- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

☞ **RNCP39030BC05 – Bloc de compétences n° 5 – Unité générale UG2**

Mathématiques – Physique - Chimie

Rechercher, extraire et organiser l'information

Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité

Expérimenter, utiliser une simulation

Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion

Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

☞ **RNCP39030BC06 – Bloc de compétences n° 6 – Unité générale UG3**

Education Physique et Sportive

Réaliser une performance motrice maximale

Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains

Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique

Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

☞ **RNCP39030BC07 – Bloc de compétences n° 6 – Unité générale UG4**

Langue vivante étrangère

Compétences de niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL

S'exprimer oralement en continu

Interagir en langue étrangère

Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

☞ **RNCP39030BC00 – Bloc de compétences non identifié – Unité générale UG5**

Prévention Santé Environnement

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention

Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix

Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté

Agir face à une situation d'urgence



Règlement d'examen du CAP Métiers de la Coiffure

Certificat d'Aptitude Professionnelle Spécialité « Métiers de la Coiffure » Arrêté de création du 5 juin 2019 1 ^{ère} session : juin 2021		Catégories du candidat : Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et SA non habilités) Formation professionnelle continue (Organismes de formation privés)		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES				
EP1 : Techniques de coiffure Partie 1 : Coupe, coiffage « Homme » Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme » Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1	UP1	14 (1)	Ponctuel Epreuve pratique 1 Epreuve pratique 2 Epreuve écrite	1h00 3h15 1h30
EP2 : Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	Ponctuel Epreuve orale	20 min
Total des épreuves professionnelles		(17)	<i>Calcul de la moyenne des épreuves professionnelles /20</i>	
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL				
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG1	3	Ponctuel Epreuve écrite Epreuve orale Français Epreuve orale H-Géo EMC	2h00 10 minutes 15 minutes
EG2 – Mathématiques – Physique – Chimie	UG2	2	Ponctuel Epreuve écrite	1h30
EG3 – Éducation physique et sportive (2)	UG3	1	Ponctuel	
EG4 – Langue vivante	UG4	1	Ponctuel – Epreuve orale	20 min
EG5 – Prévention Santé Environnement	UG5	1	Ponctuel – Epreuve écrite	1h00
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques (3)	UF		Ponctuel – Epreuve écrite	1h30
Total général		(25)	<i>Calcul de la moyenne générale /20</i>	

(1) dont Epreuve de Chef d'Œuvre, coefficient 1 (uniquement pour les candidats sous statut scolaires et les apprentis)

(2) les candidats majeurs en formation continue peuvent être dispensés de l'épreuve, par simple choix

(3) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

📌 **Conditions d'obtention du diplôme :** Pour réussir son examen il faut d'une part, obtenir la moyenne aux épreuves professionnelles ; et d'autre part, obtenir la moyenne générale.

📌 **Dispenses possibles à l'examen du CAP (Arrêté du 23-6-2014 modifié par l'arrêté du 11-6-2021)**

Titulaire du diplôme / Epreuves du CAP	CAP Education Nationale maritime ou agricole	BEP Education Nationale, maritime ou agricole	BAC PRO	Baccalauréat ou DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université	Diplôme ou titre enregistré au moins de niveau IV de qualification dans le RNCP	Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne*
Français/histoire-géo/ EMC	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense*
Maths et physique-chimie	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Langue vivante **	Dispense**	Dispense**	Dispense	Dispense**	Dispense**	Dispense*
Education physique et sportive	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Prévention santé environnement	Dispense	Dispense	Dispense	Non	Non	Non

* Les certifications doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté et comprendre au moins une épreuve en langue française et une épreuve en langue vivante dans une langue autre que le français.

Les candidats doivent justifier d'une qualification en langue française correspondant au niveau A 2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

** cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait l'unité correspondante (cf. relevé de notes du candidat).